

M U N I C I P A L I T É D ' U P T O N

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-242


AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 17 décembre 2013, le règlement numéro 2013-240 intitulé « Règlement numéro 2013-242 modifiant le règlement numéro 98-13 relatif au traitement des élus municipaux ».

Ce règlement modifie le règlement 98-13 afin de majorer la rémunération et l'allocation de dépenses versée à un élu municipal d'Upton.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 7^e jour du mois de janvier de l'an 2014.



Cynthia Bossé
Directrice générale